

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés à Kilstett.

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		/ / / / / - / / / / / / /	
		/ / / / / - / / / / / / /	
		/ / / / / - / / / / / / /	

Pièces justificatives à joindre au présent dossier

- Une copie du livret de famille (**pages des parents et de l'enfant**) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les parents séparés ou divorcés : jugement de divorce ou attestation sur l'honneur signée par les deux parents précisant la résidence principale de l'enfant
- Tout autre document que vous jugerez utile

Le dossier complet est à retourner **complet en Mairie**, au plus tard le 27 février 2026

Le présent document doit être **obligatoirement complété et remis en Mairie** entre le 2 et le 27 février.

Après réception du dossier complet, **un rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle, Madame Leuliet**, vous sera proposé entre le 2 et le 13 mars.

Attention : l'inscription à l'école maternelle n'engage pas l'inscription au périscolaire. Ces deux démarches sont distinctes et doivent faire l'objet de procédures séparées.